

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1983

14 août 2008

SOMMAIRE

Alderamin Holding S.A.	95179	GS Treasure S.à r.l.	95178
Astrofin S.A.	95183	La Piémontaise S.A.	95169
Au Bon Tonneau S.à r.l.	95184	Lyrane Invest S.A.	95177
Au Vieux Tonneau Sàrl	95183	Market Access III	95138
Crux S.A.	95179	MCT Berlin Zwei S.A.	95169
Dialogiques	95184	Mouwannes S.à r.l.	95183
Dometic Holding	95182	O. Finances S.A.	95180
Dometic S.à.r.l.	95181	Pafint Holding S.A.	95181
Edam Holding S.à r.l.	95175	Permal Multi-Manager Funds (Lux)	95168
Erakis Holding S.A.	95180	Redai Holding S.A.	95178
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	95182	S.A. Grand Garage Olivier ORIGER	95180
FDM Conseils S.à r.l.	95163	Salon Beauty Style S.à r.l.	95182
Fidemon S.à r.l.	95163	Sibelius S.A.	95181
Gagfah S.A.	95165	Sistechemica S.à r.l.	95169
Gavia Holding S.A.	95178	Softcapital S.A.	95168
GELF Großlehna (Lux) S.à r.l.	95176	Sogefilux S.A.	95184
GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.	95175	Sotoca S.A.	95183
GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l.	95177	Sucota Real Estate S.A.	95179
GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.	95174		

Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

ABN AMRO Bank N.V., a company incorporated in The Netherlands, with its statutory office in Amsterdam, Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam

(The Netherlands) and acting through its London Branch having its registered office at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (United Kingdom),

here represented by Mrs Noémie Niffle, avocat, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 15 July 2008, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg company which it hereby form and of which it has agreed the Articles of Incorporation (the "Articles") as follows:

"Chapter 1.- Name, Duration, Purpose, Registered Office

Art. 1. Name. Among the shareholders and all those who shall become holders of the shares in the future, there exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of MARKET ACCESS III (hereafter the "Fund").

Art. 2. Duration. The Fund has been set up for an undetermined period.

Art. 3. Purpose. The sole purpose of the Fund is to invest the funds available to it in various transferable securities and other financial liquid assets permitted by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the "2002 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets. The Fund may take any steps and carry out any transactions that it deems useful for the achievement and development of its purpose to the full extent allowed by the 2002 Law.

Art. 4. Registered Office. The Registered Office is established in Luxembourg. Branches or offices may be created by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Board of Directors deems that extraordinary events of a political or military nature, likely to jeopardize normal activities at the Registered Office or smooth communication with this Registered Office or from this Registered Office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer this Registered Office abroad until such time as these abnormal circumstances have fully ceased. However, this temporary measure shall not affect the Fund's nationality, which notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter 2.- Capital, Variations in capital, Features of the shares

Art. 5. Capital. The capital of the Fund shall be represented by shares of no par value and will, at any time, be equal to the net assets of the Fund.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 23 hereof in transferable securities of any kind and other financial liquid assets permitted by the 2002 Law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 9 hereof (each a "Sub-Fund and together the "Sub-Funds"). As regards relations between shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity, generating without restriction its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund shall be considered as one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Fund's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Fund shall redeem all the shares in the relevant class (es) of shares, in accordance with Article 10 below, notwithstanding the provisions of Article 31 below.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of shareholders of the Fund. The Fund shall inform the bearer shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board of Directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Fund. The sales documents for the shares of the Fund shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

The minimum capital of the Fund shall be of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-).

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed into euro, be converted in euro and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds.

The General Meeting of shareholders of any Sub-Fund, deciding pursuant to Article 31 of these articles of incorporation, may reduce the capital of the Fund by cancellation of the shares of any Sub-Fund and refund to the shareholders of such Sub-Fund the full value of the shares of the relevant classes in the Sub-Fund.

Art. 6. Variations in capital. The amount of capital shall be equal to the value of the Fund's net assets. It may also be increased as a result of the Fund issuing new shares and reduced following repurchases of shares by the Fund at the request of shareholders.

Art. 7. Shares. Shares in each Sub-Fund will be issued in registered or in bearer form, at the discretion of the Board of Directors.

For shares issued in registered form, a confirmation of registration in the shareholders' register will be sent to shareholders. No registered share certificates will be issued.

Bearer shares will be available in such denominations as decided by the Board of Directors, at their discretion.

No fraction of shares shall be issued.

Shares must be fully paid up and are without par value.

The register of shareholders is kept in Luxembourg at the registered office of the Custodian Bank or at such other location designated for such purpose by the Board of Directors.

There is no restriction on the number of shares which may be issued.

The rights attached to shares are those provided for in the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies and its amending Laws to the extent that such Law has not been superseded by the 2002 Law. All the shares of the Fund, whatever their value and whatever the class to which they belong, have an equal voting right. All the shares of the Fund of whatever class have an equal right to the liquidation proceeds and distribution proceeds.

Registered shares may be transferred by remittance to the Fund of a written statement of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by their proxies who shall evidence the required powers. Upon receipt of these documents satisfactory to the Board of Directors, transfers will be recorded in the register of shareholders.

All registered shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and information from the Fund may be sent. The address shall also be indicated in the register of shareholders.

If a registered shareholder does not provide the Fund with an address, this may be indicated in the register of shareholders, and the shareholder's address shall be deemed to be at the Fund's Registered Office or at any other address as may be fixed periodically by the Fund until such time another address shall be provided by the shareholder. Shareholders may change at any time the address indicated in the register of shareholders by sending a written statement to the Registered Office of the Fund, or to any other address that may be set by the Fund.

Shares may be held jointly, however, the Fund shall only recognize one person as having the right to exercise rights in relation to each of the Fund's shares. Unless the Board of Directors agrees otherwise, the person entitled to exercise such rights will be the person whose name appears first in the subscription form or, in the case of bearer shares, the person who is in possession of the relevant share certificate.

Art. 8. Limits on ownership of shares. The Fund may restrict or prevent the ownership of shares in the Fund by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Fund may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Fund; and

D.- where it appears to the Fund that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Fund evidence of the sale

within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Fund shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Fund. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Fund the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund as at the Valuation Date specified by the Board of Directors for the repurchase of shares in the Fund next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 10 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the repurchase price of the shares of the relevant class within the relevant Sub-Fund and will be deposited for payment to such owner by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Fund.

(4) The exercise by the Fund of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Fund at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Fund issued in connection with the incorporation of the Fund while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Fund.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Fund that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply. Whenever used in these articles of incorporation, the terms "U.S. Persons" mean any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

Chapter 3.- Net asset value, Issues, Repurchases and conversion of shares, Suspension of the calculation of net asset value, Issuing, Repurchasing and converting shares

Art. 9. Net Asset Value. The net asset value per share of each class shall be determined from time to time, but in no instance less than twice monthly, in Luxembourg, under the responsibility of the Fund's Board of Directors (the date of determination of the net asset value is referred to in these articles of incorporation as the "Valuation Date").

The net asset value per share of each class shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund, and to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant class of shares. The net asset value per share of a class is determined by dividing the net assets of the Fund corresponding to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class then outstanding in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. For the avoidance of doubt, the unit of a reference currency is the smallest unit of that currency (e.g. if the reference currency is euro, the unit is the cent).

If, since the last Valuation Date, there has been a material change in the quotations on the stock exchanges or markets on which a substantial portion of the investments of the Fund attributable to a particular Sub-Fund are quoted or dealt in, the Fund may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The Fund's assets shall include:

1. all cash in hand or with banks, including interest due but not yet paid and interest accrued on these deposits up to the Valuation Date;
2. all bills and notes payable on sight and accounts receivable (including returns on sales of securities, the price of which has not yet been collected);
3. all securities, units, shares, debt securities, option or subscription rights and other investments and transferable securities which are the property of the Fund;
4. all dividends and distributions receivable by the Fund in cash or in securities to the extent that the Fund is aware of such;
5. all interest due but not yet paid and all interest generated up to the Valuation Date by securities belonging to the Fund, unless such interest is included in the principal of these securities;
6. all other assets of any nature whatsoever, including expenses paid on account.

The value of these assets shall be determined as follows:

1. the value of the cash in hand or on deposit, the bills and promissory notes payable at sight and the accounts receivable, the prepaid expenses, dividends and interest declared or due but not yet received will be valued at their nominal value, unless it proves unlikely that this value can be obtained. If this should be the case, the value of these assets will be determined by deducting an amount which the Fund judges sufficient to reflect the real value of the said assets;
2. the valuation of any financial asset officially listed or dealt in on a Regulated Market, a stock exchange in an Other State or any Other Regulated Market (as these terms are defined in the sales documents of the Fund) will be based on the last known price in Luxembourg on the Valuation Date and, if this financial asset is traded on several of these stock exchanges or markets, will be based on the last known price of the Regulated Market, stock exchange in an Other State or Other Regulated Market considered to be the principal market for this asset. If the last known price is not representative, the valuation shall be based on the probable realisation value estimated by the Board of Directors with due care and in good faith;
3. financial assets not listed or dealt in on any Regulated Market, any stock exchange in an Other State or on any Other Regulated Market will be valued on the basis of the probable realization value estimated by the Board of Directors conservatively and in good faith;
4. the liquidation value of fixed-term contracts (futures and forward) or of options not officially traded on Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets will be determined on the basis of the net value of the said contracts valued in accordance with the valuation policy adopted by the Board of Directors and based on the relevant principles pertaining to the nature of the contracts;
5. the liquidation value of fixed-term contracts (futures and forward) or of options officially traded on Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets will be determined on the basis of the last liquidation price available on the Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets on which these specific contracts are traded by the Fund, and assuming a specific contract could not be liquidated on the corresponding Valuation Date, the basis applied as a means of determining the liquidation value of the said contract will be the value deemed by the Board of Directors to be fair and reasonable;
6. index or financial instrument related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction, which is subject to parameters such as the level of the index, the interest rates, the equity dividend yields and the estimated index volatility;
7. securities denominated in a currency other than that of the corresponding Sub-Fund will be converted at the relevant exchange rate of the currency concerned; and
8. units or shares with other open-ended undertakings for collective investment (UCIs) will be valued on the basis of the last net asset value available or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of closed-ended UCIs will be valued at their last available stock market value.

The value of the Fund's assets is determined on the basis of information received from various pricing sources (including fund administrators, brokers and ABN AMRO BANK N.V. (London Branch) as pricing agent for swap agreements) and valuations from the Board of Directors, effected prudently and in good faith. In the absence of manifest error, the Board of Directors shall not be responsible for checking the accuracy of the information provided by such pricing sources.

In circumstances where, for any reason, the value of any asset(s) of the Fund may not be determined as rapidly and accurately as required, as well as in circumstances where one or more pricing sources fail to provide valuations to the Fund, the Board of Directors is authorised not to proceed with the valuation of the assets of the Fund, rendering the calculation of subscription and redemption prices impossible. The Board of Directors may then decide to suspend the

net asset value calculation, in accordance with the procedures set out in the section entitled "Suspension of the calculation of net asset value, and of the issuing, repurchasing and converting of shares".

II. The Fund's commitments shall include:

1. all loans, due bills and other suppliers' debts;
2. all known obligations, due or not, including all contractual obligations falling due and incurring payment in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Fund but not yet distributed);
3. all reserves authorized or approved by the Board of Directors, in particular those set up as a means of meeting any potential loss on certain investments by the Fund; and
4. all other commitments undertaken by the Fund, with the exception of those represented by the Fund's own resources. In valuing the amount of other commitments, all expenses incurred by the Fund will be taken into account and include:

(a) upfront costs (including the cost of drawing up and printing the full and simplified prospectuses, notarial fees, fees for registration with administrative and stock exchange authorities and any other costs relating to the incorporation and launch of the Fund and to registration of the Fund in other countries), and expenses related to subsequent amendments to the articles of incorporation;

(b) the fees and/or expenses of the Investment Manager(s) and Adviser(s), the Custodian Bank, including the correspondents (clearing or banking system of the Custodian Bank to whom the safekeeping of the Fund's assets have been entrusted), domiciliary agents and all other agents of the Fund as well as the sales agent(s) under the terms of any agreements with the Fund;

(c) legal expenses and annual audit fees incurred by the Fund,

(d) advertising and distribution costs;

(e) printing costs, translation (if necessary), publication and distribution of the half-yearly report and accounts, the certified annual accounts and report and all expenses incurred in respect of the full and simplified prospectuses and publications in the financial press;

(f) costs incurred by meetings of shareholders and meetings of the Board of Directors;

(g) attendance fees (where applicable) for the directors of the Fund (the "Directors") and reimbursement to the Directors of their reasonable traveling expenses, hotel and other disbursements inherent in attending meetings of Directors or administration committee meetings, or general meetings of shareholders of the Fund;

(h) fees and expenses incurred in respect of registration (and maintenance of the registration) of the Fund (and/or each Sub-Fund, respectively class of shares) with the public authorities or stock exchanges in order to license product selling or trading irrespective of jurisdiction;

(i) all taxes and duties levied by public authorities and stock exchanges;

(j) all other operating expenses, including licensing fees due for utilization of stock indices and financing, banking and brokerage fees incurred owing to the purchase or sale of assets or by any other means;

(k) all other administrative expenses.

In order to evaluate the extent of these commitments, the Fund will keep account pro rata temporis of administrative or other expenses which are of a regular or periodic nature.

III. In the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds, are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each the Sub-Fund shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant the Sub-Fund to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Fund, as described in the sales documents for the shares of the Fund.

Upon the payment of distributions to the holders of shares within any Sub-Fund, respectively class of shares, the net asset value of such Sub-Fund, respectively class of shares, shall be reduced by the amount of such distributions.

IV. The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of shares in the following manner:

a) if two or more classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholders' services or other fees, and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund, and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect, in the relevant reference currency of the relevant Sub-Fund, the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency

of quotation, and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

b) the proceeds from the issue of each share of a class are to be applied in the books of the Fund to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

c) the assets and liabilities and income and expenditure attributable to a Sub-Fund are applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions above under a);

d) where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Fund to the same class or classes of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant class or classes of shares.

V. Each of the Fund's shares in the process of being repurchased shall be considered as a share issued and existing until the close of business on the Valuation Date applied to the repurchase of such share and its price shall be considered as a liability of the Fund from the close of business on this date and this until the price has been paid.

Each share to be issued by the Fund in accordance with subscription applications received shall be considered as issued from the close of business on the Valuation Date of its issue price and its price shall be considered as an amount owed to the Fund until it has been received by the Fund.

Art. 10. Issuing, Repurchasing and converting shares. The Board of Directors is authorized to issue, at any time, additional shares that shall be fully paid up, at the price of the respective net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with Article 9 of these articles of incorporation, plus a possible subscription fee determined by the sales documents.

The price thus determined shall be payable within three Luxembourg bank business days after the date as at which the applicable net asset value is determined.

Under penalty of nullity, all subscriptions to new shares must be fully paid-up and the shares issued are entitled to the same rights as the existing shares on the issue date.

The Board of Directors may issue fully paid shares at any time for cash or further to the preparation of an audited report drawn up by the independent auditor of the Fund and subject to the conditions of the law and in compliance with the investment policies and restrictions laid down in the sales documents for the shares of the Fund, for a contribution in kind of transferable securities and other authorised assets.

The Board of Directors may, in its discretion, scale down or refuse to accept any application for shares and may, from time to time, determine minimum holdings or subscriptions of shares of any class of shares or Sub-Fund of such number or value thereof as it may think fit. When issuing new shares, no preferential rights of subscription will be given to existing shareholders. Any shareholder is entitled to apply to the Fund for the repurchase of all or part of its shares. The repurchase price shall normally be paid within three Luxembourg bank business days after the date at which the net asset value of the assets is fixed and shall be equal to the net asset value of the shares as determined in accordance with the provisions of the above Article 9, less a possible repurchase charge as fixed in the Fund's sales documents. All repurchase applications must be presented in writing by the shareholder to the Fund's Registered Office in Luxembourg or to another company duly mandated by the Fund for the repurchase of shares.

If as a result of any request for repurchase, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Fund may decide that this request be treated as a request for repurchase for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund or class of shares.

Further, if on any given Valuation Date, repurchase requests and conversion requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue in a specific class of shares or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Fund.

On the next Valuation Date following that period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests. Subject to any applicable laws and to the preparation of an audited report drawn up by the independent auditor of the Fund, the Board of Directors may also, at its discretion, pay the repurchase price to the relevant shareholder by means of a contribution in kind of transferable securities and other authorized assets of the relevant Sub-Fund to the value of the repurchase amount. The Board of Directors will only exercise this discretion if: (i) requested by the relevant shareholder; and (ii) if the transfer does not adversely affect the value of the shares of the Sub-Fund held by any other person. Shares repurchased by the Fund shall be cancelled.

Unless otherwise provided for in the sales documents for the shares of the Fund by the Board of Directors for certain Sub-Funds or classes of shares, any shareholder is entitled to apply the conversion of shares of one class within a Sub-Fund held by him into shares of the same class in another Sub-Fund or into shares of another existing class of that or another Sub-Fund. Shares of one class shall be converted into shares of another class on the basis of the respective net asset values per share of the different classes, calculated in the manner stipulated in Article 9 of these articles of incorporation.

The Board of Directors may set such restrictions it deems necessary as to the frequency of conversions. It may subject conversions to the payment of reasonable costs which amount shall be determined by it.

Applications for shares and requests for redemption or conversion must be received at the Registered Office of the Fund or at the offices of the establishments appointed for this purpose by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate the task of accepting applications for shares and requests for redemption or conversion, and delivering and receiving payment in respect of such transactions, to any duly authorised person.

Art. 11. Suspension of the calculation of net asset value, of the issuing, Repurchasing and converting of shares. The Board of Directors is authorized to temporarily suspend the calculation of the net asset value of the class or classes of shares issued in one or more Sub-Funds of the Fund as well as the issue, repurchase and conversion of shares under the following circumstances:

(a) during any period in which a Regulated Market, stock exchange in an Other State or an Other Regulated Market which is the main market or stock exchange on which a substantial proportion of the investments attributable to the class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund is listed at a given time is closed, except in the case of regular closing days or in periods during which trading is subject to major restrictions or suspended. In particular, the valuation of any swap agreements may, as will further be described in the relevant swap documentation, be suspended;

(b) if the political, economic, military, monetary or social situation or any act of force majeure, beyond the responsibility or outside the control of the Fund, makes it impossible to dispose of its assets by reasonable and normal means without incurring serious prejudice to the interests of the shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment attributable to the class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund or if for any reason, the value of any asset attributable to the class or classes of shares issued in such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if exchange or capital flow restrictions prevent the conduct of transactions on behalf of the relevant class or classes of shares issued in a Sub-Fund or if the transactions of buying or selling the assets attributable to the class or classes of shares issued in such Sub-Fund cannot be completed at normal exchange rates;

(e) when the Board of Directors so resolve, subject to maintenance of the principle of shareholders equality and in accordance with applicable laws and regulations, (i) as soon as a meeting of shareholders is called, during which the liquidation / dissolution of the Fund, a Sub-Fund or a class or classes of shares issued in a Sub-Fund shall be considered; or, (ii) in the cases where the Directors have the power to resolve thereon, as soon as they decide the liquidation / dissolution of the Fund, a Sub-Fund or a class or classes of shares issued in a Sub-Fund;

(f) in exceptional circumstances which might adversely affect the interests of the shareholders or in the event of large-scale applications to repurchase shares, the Board of Directors reserves the right to abstain from fixing the value of a share until the transferable securities or other relevant assets in question have been sold on behalf of the relevant Sub-Fund and as soon as possible.

Any such suspension shall be notified to the investors or shareholders affected, i.e. those who have made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended. If appropriate, the suspension of the calculation of the net asset value shall be published by the Fund.

Suspended subscription, repurchase and conversion applications shall be processed on the first Valuation Date after the suspension ends.

Suspended subscription, repurchase and conversion applications may be withdrawn by means of a written notice, provided the Fund receives such notice before the suspension ends.

In the case where the calculation of the net asset value is suspended for a period exceeding 1 week, all shareholders of the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund will be personally notified.

Chapter 4.- General Meetings

Art. 12. General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Fund shall represent all the Fund's shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Fund regardless of the class of shares held by them. It has the broadest powers to organize, carry out or ratify all actions relating to the Fund's transactions.

Art. 13. Annual general meetings. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, at the Registered Office of the Fund or any other location in Luxembourg that shall be indicated in the convening notice, on 18 April of each year at 4.00 p.m. If this date is not a Luxembourg bank business day, the annual general meeting shall be held on the next Luxembourg bank business day. The annual general meeting may be held abroad if the Board of Directors states at its discretion that this is required by exceptional circumstances. Other meetings of shareholders shall be held at the time and location specified in the notices of the meeting.

Art. 14. Organization of meetings. The quorums and delays required by Luxembourg law shall govern the notice of the meetings and the conduct of the meetings of shareholders unless otherwise provided by these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote, whatever the Sub-Fund or class of shares to which it belongs and whatever its net asset value. Each shareholder may participate in the meetings of shareholders by appointing in writing, via a cable, telegram, telex or telefax, another person as his or her proxy.

Insofar as the law or these articles of incorporation do not stipulate otherwise, the decisions of duly convened general meetings of shareholders shall be taken on the simple majority of shareholders present and voting.

The Board of Directors may set any other conditions to be fulfilled by shareholders in order to participate in meetings of shareholders.

Unless otherwise stipulated by law or in the present articles of incorporation, the decisions of the general meeting of a specified Sub-Fund will be reached by a simple majority of the shareholders present or represented.

Art. 15. Convening general meetings. Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. They may also be called upon the request of shareholders holding at least ten (10) percent. of the share capital.

A notice setting forth the agenda shall be sent to all registered shareholders by mail, at least eight days before the meeting, at the address indicated in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Insofar as is provided by law, the notice shall also be published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (Official Gazette), in a Luxembourg newspaper and in any other newspaper determined by the Board of Directors.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Art. 16. General meetings in a Sub-Fund or a class of shares. The shareholders of the class or of classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of paragraph 6 of Article 14 as well as of Article 15 above shall apply to such general meetings.

Chapter 5.- Administration and Management of the Company

Art. 17. Administration. The Fund shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members. The members of the Board of Directors are not required to be shareholders of the Fund.

Art. 18. Duration of the function of Directors, Renewal of the Board. The Directors shall be elected by the annual general meeting for a maximum period of six years provided, however, that a director may be revoked at any time, with or without ground, and/or replaced upon a decision of the shareholders.

If the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors shall meet and elect, by majority vote, a director to temporarily fulfill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 19. Office of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose among its members a chairman and may elect, among its members, one or several vice-chairmen. It may also appoint a secretary who is not required to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as of shareholders.

Art. 20. Meetings and resolutions of the Board. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by two Directors at the address indicated in the convening notice. All Boards of Directors shall take place outside the United Kingdom. The chairman of the Board of Directors shall preside all the general meetings of shareholders and the meetings of the Board of Directors, but in his absence, the general meeting or the Board of Directors may appoint, with a majority vote, another director, and in case of a meeting of shareholders, if there are no Directors present, any other person, to take over the chairmanship of these meetings of shareholders or of the Board of Directors.

If necessary, the Board of Directors shall appoint managers and deputies of the Fund, including a general manager, possibly several assistant general managers, assistant secretaries and other managers and deputies whose functions shall be deemed necessary to carry out the Fund's business. The Board of Directors may revoke such appointments at any time. The managers and deputies are not required to be Directors or shareholders of the Fund. Unless otherwise provided in the articles of incorporation, the managers and deputies appointed shall have the powers and tasks allotted to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least three days before the time provided for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and grounds of such emergency shall be indicated in the notice of meeting. This notice of the meeting may be omitted subject to the consent of each Director to be sent in writing, or by cable, telegram, telex or telefax. A special notice of the meeting shall not be required

for a meeting of the Board of Directors to be held at a time and an address determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another Director as has proxy. One Director may act as proxy holder for several other Directors.

The Directors may not bind the Fund with their individual signatures, unless they are expressly authorized by a resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may only deliberate and act validly if at least half of the Directors are present or represented at the meeting, provided that if the Directors present are all resident in the United Kingdom they shall not be entitled to act for any purpose. Decisions shall be taken on the majority of votes of the Directors present or represented.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall be as valid and enforceable as those taken during a regularly convened and held meeting, provided that no resolution signed by a Director while he or she is present in the United Kingdom shall be valid. These signatures may be appended on a single document or on several copies of a same resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, telefaxes or similar means.

The Board of Directors may delegate its powers pertaining to the daily management and the execution of transactions in order to achieve the Fund's objective and pursue the general purpose of its management, to individuals or companies that are not required to be members of the Board of Directors.

Art. 21. Minutes. The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or, in his absence, by the chairman of the meeting. Copies or extracts of the minutes intended to be used for legal purposes or otherwise shall be signed by the chairman or by two Directors, or by any other person appointed by the Board of Directors.

Art. 22. Fund commitments towards third parties. The Fund shall be bound by the signatures of two Directors or by that of a manager or a deputy duly appointed for this purpose, or by the signature of any other person to whom the Board of Directors has specially delegated powers. Subject to the consent of the general meeting of shareholders, the Board of Directors may delegate the daily management of the Fund's business to one of its members.

Art. 23. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds, and (ii) the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements of the 2002 Law, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) units or shares of other UCIs;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivatives instruments.

The investment policy of the Fund may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Fund may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market, stock exchange or Other Regulated Market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Fund may also invest in recently issued transferable securities provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing on a Regulated Market or an Other Regulated Market and that such admission is secured within a year of the issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Fund is authorized to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development ("OECD") or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member (s), provided that in the case where the Fund decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund, hold securities from at least six different issues, and securities from any issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Fund, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Fund, that (i) all or part of the assets of the Fund or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Luxembourg undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund of the Fund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Fund. Reference in these articles of incorporation to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiary.

The Fund is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 24. Interests. No contract or transaction that the Fund may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or several of the Fund's Directors, managers or deputies has an interest of whatever nature in another company or firm, or by the fact that they may be directors, partners, managers, deputies or employees in another company or firm. The Fund's director, manager or deputy who is a director, manager, deputy or employee in a company or firm with which the Fund enters into contracts, or with which it has other business relations, shall not be deprived, on these grounds, of his right to deliberate, vote and act in matters relating to such contract or business.

If a Director, manager or deputy has a personal interest in any of the Fund's business, such director, manager or deputy of the Fund shall inform the Board of Directors of this personal interest and he shall not deliberate or take part in the vote on this matter. This matter and the personal interest of such Director, manager or deputy shall be reported at the next meeting of shareholders.

As it is used in the previous sentence, the term "personal interest" shall not apply to the relations or interests, positions or transactions that may exist in whatever manner with companies or entities that the Board of Directors shall determine at its discretion from time to time.

The preceding paragraphs shall not apply where the contract or the transaction relates to ordinary operations entered into normal conditions.

Art. 25. Compensation. The Fund may compensate any Director, manager or deputy, his heirs, executors and administrators, for any reasonable expenses defrayed by him in connection with any actions or trials to which he has been a party in his capacity as Director, manager or deputy of the Fund or for having been, at the request of the Fund, a director, manager or deputy in any other company in which the Fund is a shareholder or creditor through which he would not be compensated, except in the case where he would eventually be sentenced for gross negligence or bad management in such actions or trials. In the case of an out-of-court settlement, such compensation would only be granted if the Fund is informed by his legal adviser that such Director, manager or deputy is not guilty of such dereliction of duty. The right of compensation does not exclude the Director, manager or deputy from other rights.

Art. 26. The Board's fees. The general meeting of shareholders may grant the Directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of Directors' fees, that shall be booked under the Fund's overheads and distributed among the Board's members, at its discretion.

In addition, the Directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Fund insofar as these are considered as reasonable.

The fees of the chairman or secretary of the Board of Directors, those of the general managers and deputies shall be determined by the Board of Directors.

Art. 27. Investment Manager(s) and Adviser(s) and Custodian Bank. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund (including the right to act as authorized signatory for the Fund) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers. The Fund will enter into a management and advisory agreement with one or several investment manager(s) and adviser(s) (the "Investment Manager(s) and Adviser(s)"), as further described in the sales documents for the shares of the Fund, who shall supply the Fund with recommendations and advice with respect to the Fund's investment policy pursuant to Article 23 hereof and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Fund pursuant to the terms of a written agreement.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

The Fund shall enter into a custodian agreement with a bank authorized to carry out banking activities within the meaning of the Luxembourg law ("the Custodian Bank"). All the Fund's transferable securities and other assets shall be held by or at the order of the Custodian Bank.

If the Custodian Bank wishes to retire, the Board of Directors shall take the required steps to designate another bank to act as the Custodian Bank and the Board of Directors shall appoint this bank in the functions of Custodian Bank instead of the resigning Custodian Bank. The Directors shall not revoke the Custodian Bank before another Custodian Bank has been appointed in accordance with these articles of incorporation to act in its stead.

Chapter 6.- Independent auditor

Art. 28. Independent auditor. The Fund's operations and its financial position, including in particular its bookkeeping, shall be reviewed by one or several independent auditors who shall satisfy the requirements of the Luxembourg law relating to honorableness and professional experience, and who shall carry out the functions prescribed by the 2002 Law. The independent auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected. The independent auditor(s) in office may be replaced at any time by the shareholders with or without cause.

Chapter 7.- Annual reports

Art. 29. Financial year. The financial year of the Fund commences on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 30. Allocation of results. Each year the general meeting of the holders of shares of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall decide on the proposals made by the Board of Directors in respect of distributions.

Such allocation may include the creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

The vote on the payment of a dividend (if any) of a particular class of shares issued in respect of any Sub-Fund requires a majority vote from the meeting of shareholders of the class or classes of shares issued in respect of the Sub-Fund concerned.

No distribution may be made if, after declaration of such distribution, the Fund's capital is less than the minimum capital imposed by law.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class or classes issued in respect of any Sub-Fund entitled to distributions upon decision of the Board of Directors.

The dividends declared may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. Dividends that have not been collected after five years following their payment date shall lapse as far as the beneficiaries are concerned and shall revert to the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund.

Chapter 8.- Winding up, Liquidation

Art. 31. Liquidation.

- Liquidation of the Fund

The Fund is incorporated for an unlimited period and liquidation will normally be decided by an extraordinary general meeting of shareholders. This meeting will be convened without the need for a quorum.

- If the net assets of the Fund fall below two thirds of the minimum capital as required by law (EUR 1,250,000.-), the decision will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting; and

- If the net assets of the Fund fall below one quarter of the minimum capital as required by law, the decision will be taken by the shareholders holding one quarter of the shares present or represented at the meeting.

In the event that the Fund is dissolved, liquidation will proceed in accordance with the provisions of the 2002 Law which stipulate the measures to be taken to enable the shareholders to participate in the distributions resulting from liquidation and, in this context, it provides that all amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders on completion of liquidation are to be deposited in trust with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg Law. The net revenues resulting from the liquidation of each of the Sub-Funds will be distributed to the shareholders of the relevant class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund in proportion to their respective shareholdings.

The decision of a court ordering the dissolution and liquidation of the Fund will be published in the Mémorial and in two newspapers with adequate circulation, including at least one Luxembourg newspaper. These notices will be published at the request of the liquidator.

- Liquidation of Sub-Funds and/or of classes of shares

(i) In the event that for any reason the value of the assets in any Sub-Fund or class of shares has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund or class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund or class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, or if the swap agreement(s) entered into with ABN AMRO BANK N.V. (London Branch) in the relevant Sub-Fund is rescinded before the agreed term, the Board of Directors may decide to close one or several Sub-Fund(s) or class(es) of shares in the best interests of shareholders and compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund(s), respectively class(es) of shares, at a price as mentioned below calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Fund shall serve a written notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between,

the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund(s), respectively class(es) of shares, concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors under the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in a Sub-Fund may, upon proposal of the Board of Directors, redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their shares (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

(ii) general provisions

Early termination of a Sub-Fund or class of shares impacts on the price per share.

In the event of early termination of one of the Sub-Funds, respectively class or classes of shares, or of the Fund, the relevant shares will be repurchased at the rate of the net asset value which includes the market valuation of the assets in the relevant Sub-Fund's portfolio, respectively class of shares, and the market valuation of the swap, taking into account, if appropriate, any release fees and penalties as well as all other liquidation expenses. These release fees and liquidation expenses will reduce the amount repaid per share to a level below that which would have been achieved if the swap had not been terminated early.

- Mergers

Under the same circumstances and conditions as provided for above in relation to the liquidation of Sub-Funds, the Board of Directors or, respectively, the shareholders of the Sub-Funds concerned may decide to close any Sub-Fund by way of merger with another Sub-Fund of the Fund or with another UCI organised under the provisions of Part I of the 2002 law or with another sub-fund within such other UCI in order to create a new Sub-Fund.

The shareholders will be informed of such a decision in the same manner as that of liquidation and, in addition, the letter will contain information concerning the new Sub-Fund. Should the decision to merge be made by the Board of Directors, the mail will be dispatched / publication will be made at least one month prior to the date at which the merger will take effect in order to allow shareholders to request repurchase of their shares, free of charge, before the transaction implying a holding in the new Sub-Fund takes effect.

Art. 32. Costs borne by the Fund. The Fund shall bear its start-up expenses, including the costs of compiling and printing the prospectuses, notary public fees, the costs of filing application with the administrative and stock exchange authorities and any other costs pertaining to the incorporation and launching of the Fund.

The start-up costs may be amortized over a period not exceeding the first five financial years.

Art. 33. Amendments to the articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended as and when decided by a general meeting of shareholders in accordance with the voting and quorum conditions laid down by the Luxembourg law.

Art. 34. General provisions. For all matters that are not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies and to the amending Laws as well as to the 2002 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares that the Shares have been subscribed and issued as follows:

- ABN AMRO Bank N.V. hereabove mentioned, has subscribed to one thousand (1,000) Shares without par value, issued at a price of one hundred euros (EUR 31.-) each fully paid up in cash,

And that, as a consequence, the Company has at its disposal an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009.

General Meeting of shareholders

The above-mentioned party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the board of directors for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

1) Mr Daniel Barker, Chairman of the Board, born on 28 August 1969 in London, United Kingdom, Executive Director, ABN AMRO Bank N.V., London branch, professionally residing at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (United Kingdom);

2) Mr Bert Korevaar, born on 26 June 1966 in Giessenburg, Netherlands, Head of Retail and Public Distribution, ABN AMRO Bank N.V., London branch, professionally residing at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (United Kingdom);

3) Mr Koenraad Van der Borght, born on 14 July 1963 at Roeselare, Belgium, Head of Fund Management, ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., professionally residing at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

4) Ms Francine Keiser, born on 20 December 1964 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Lawyer at Linklaters LLP law firm, professionally residing at 35, avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The following company has been elected as independent auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

- "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", established and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477).

Third resolution

The registered office shall be at 69, route d' Esch, L-1470 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately six thousand euros (6,000.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said person appearing signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

ABN AMRO Bank N.V., une société constituée aux Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, Gustav Mahlerlaan 10, 1082, PP Amsterdam

(Pays-Bas), et agissant au travers de sa succursale de Londres ayant son siège 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (Royaume-Uni);

ici représentée par Maître Noémie Niffle, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 juillet 2008, qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

laquelle partie, représentée comme il est indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'elle a déclaré former et dont elle a arrêté le texte des statuts (les "Statuts") comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de MARKET ACCESS III (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en diverses valeurs mobilières et autres avoirs financiers liquides autorisés par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2002.

Art. 4. Siège social. Le Siège social est établi à Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son Siège Social ou la communication avec ce Siège Social ou de ce Siège Social avec l'étranger, ont lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement ce Siège Social à

l'étranger jusqu'à la disparition totale de cette situation anormale. Cependant, cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Chapitre 2.- Capital, Variation de capital, Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital. Le capital de la Société est représenté par des actions, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société.

Ces actions peuvent, comme le Conseil d'Administration le déterminera, provenir de différentes classes et le produit de l'émission de chaque classe d'actions sera investi conformément à l'Article 23 ci-dessous en valeurs mobilières de toutes sortes et autres avoirs financiers liquides autorisés par la Loi de 2002 eu égard à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment (tel que défini ci-après) établi conformément à la classe ou aux classes d'actions correspondante(s), soumises aux restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'article 133 de la Loi de 2002 pour chaque classe d'actions ou pour plusieurs classes d'actions de la façon décrite à l'article 9 ci-dessous (chacun un "Compartiment" et ensemble les "Compartiments").

Eu égard aux relations entre actionnaires, chaque compartiment est traité comme une entité indépendante, générant sans restriction ses propres contributions, actif et passif, commissions et dépenses. La Société sera considérée comme une entité propre. Au regard des tiers, en particulier envers les créiteurs de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable pour tous les faits le concernant.

Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'échéance de la durée initiale, proroger la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Lorsqu'un Compartiment est arrivé à échéance, la Société rachètera toutes les actions des classes d'actions concernées, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après, nonobstant les dispositions de l'article 31 ci-après.

Lors de chaque prorogation d'un Compartiment, les actionnaires nominatifs seront dûment avertis par écrit, au moyen d'un avis envoyé à leur adresse telle qu'elle apparaît au registre des actionnaires de la Société. La Société avisera les actionnaires au porteur au moyen d'une publication dans des journaux que le Conseil d'Administration déterminera à moins que ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société. Les documents de vente des actions de la Société mentionneront la durée de chaque Compartiment ainsi que, le cas échéant, leur prorogation.

Le capital minimum de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)

Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

L'Assemblée Générale des actionnaires de tout Compartiment peut, conformément à l'article 31 des statuts, réduire le capital de la Société en annulant les actions de tout Compartiment et rembourser aux actionnaires de ce Compartiment la valeur totale des actions des classes d'actions concernées dans le Compartiment.

Art. 6. Variations de capital. Le montant du capital sera égal à la valeur des actifs nets de la Société. Il peut également être augmenté lorsque la Société émet des nouvelles actions et réduit à la suite du rachat d'actions émis par la Société à la demande des actionnaires.

Art. 7. Actions. Les actions de chaque Compartiment seront émises sous forme d'actions nominatives ou d'actions au porteur, à la discrétion du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les actions émises sous forme nominative, une confirmation d'inscription au registre des actionnaires sera envoyée aux actionnaires. Aucun certificat d'actions nominatives ne sera émis.

Les actions au porteur seront disponibles dans les coupures à déterminer par le Conseil d'Administration, à sa discrétion.

Aucune fraction d'actions ne sera émise.

Les actions doivent être entièrement libérées et sans mention de valeur.

Le registre des actionnaires est tenu à Luxembourg, au siège social de la Banque Dépositaire ou à tout autre lieu désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Il n'existe aucune restriction quant au nombre d'actions qui peuvent être émises.

Les droits attachés à ces actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur classe, ont un droit de vote égal en ce qui concerne le produit de la liquidation et de la distribution.

Les actions nominatives peuvent être transmises à la Société par une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, qui devront établir les pouvoirs requis. Dès réception de ces documents à la satisfaction du Conseil d'Administration, les transferts seront enregistrés au registre des actionnaires. Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les

informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires. Si un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée se trouver au Siège Social de la Société ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire en question. Les actionnaires pourront à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son Siège Social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

Les actions peuvent être détenues conjointement, cependant, la Société ne reconnaîtra qu'une seule personne ayant le droit d'exercer les droits relatifs à chacune des actions de la Société. A moins que le Conseil d'Administration en décide autrement, la personne autorisée à exercer ces droits sera celle dont le nom apparaît en premier sur le bulletin de souscription ou, dans le cas d'actions au porteur, la personne en possession du certificat concerné.

Art. 8. Restrictions à la propriété des actions. La Société peut restreindre ou empêcher la détention de ses actions par toute personne, firme ou société si, de l'avis de la Société, une telle détention peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation de toute disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus en temps normal (ces personnes, firmes ou sociétés que le Conseil d'Administration déterminera étant ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A ces fins, la Société pourra:

A.- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice des actions à une Personne Non Autorisée; et

B.- à tout moment, demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires ou à toute personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous les renseignements qu'elle estime nécessaires, appuyés par une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence qu'une Personne Non Autorisée devienne le bénéficiaire économique de ces actions; et

C.- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D.- s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra enjoindre cet actionnaire de vendre ses actions et d'apporter la preuve de cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si cet actionnaire ne s'exécute pas, la Société peut procéder d'office ou faire procéder au rachat de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'"avis d'achat") à l'actionnaire détenant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à acheter tel que mentionné ci-dessus, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

Cet avis sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux, à la date spécifiée dans l'avis d'achat, cet actionnaire cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis d'achat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires, et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le "prix d'achat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe au sein du Compartiment concerné à la Date d'Evaluation déterminée par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société immédiatement antérieure à la date de l'avis d'achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'article 10 ci-dessous, diminué des frais prévus par les présents statuts.

(3) Le paiement du prix d'achat à l'ancien propriétaire des actions sera en principe effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée au sein du Compartiment concerné; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis d'achat), après que le prix d'achat a été définitivement déterminé suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis d'achat et des coupons non échus y attachés. Dès signification de l'avis d'achat tel que mentionné ci-dessus, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le prix de rachat déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix d'achat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis d'achat, ce montant ne pourra plus être réclamé et reviendra à la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents statuts n'incluent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société durant la période pendant laquelle un tel souscripteur détient telles actions, ni les courtiers qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis au présent article, constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société peut sans délai racheter d'office ou faire racheter par tout actionnaire l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la Clause D (i) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents statuts, les termes de "Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique", visent tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris toute société, association ou autre entité créée ou organisée suivant les lois des Etats-Unis d'Amérique ou de toute collectivité territoriale), ou toute succession ou trust soumis à l'impôt fédéral sur le revenu de quelque origine que ce soit.

Chapitre 3.- Valeur Nette d'Inventaire, Emissions, rachats et conversions d'actions, Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, des émissions, des rachats et de la conversion des actions

Art. 9. Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe sera déterminée périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, à Luxembourg, sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société (la date de détermination de la valeur nette d'inventaire est désignée dans les présents statuts comme la "Date d'Evaluation").

La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe sera exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et, dans la mesure applicable au sein d'un Compartiment, exprimée dans la devise de la classe d'actions concernée.

La valeur nette d'inventaire par action d'une classe est déterminée en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, soit la part des avoirs moins la part des engagements imputables à une telle classe, par le nombre d'actions de la classe en circulation, en accord avec les règles d'évaluation prévues ci-dessous. La valeur nette d'inventaire peut être arrondie vers le haut ou vers le bas de l'unité la plus proche de la devise concernée telle que le Conseil d'Administration l'aura déterminée. Pour éviter le doute, l'unité de la devise de référence est la plus petite unité de cette devise (e.g. si la devise de référence est l'euro, l'unité est le cent).

Si, depuis la dernière Date d'Evaluation, un changement substantiel des cours sur les bourses de valeurs ou les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à un Compartiment en particulier sont négociés ou cotés est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

I. Les avoirs de la Société comprendront:

1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus mais pas encore payés et les intérêts échus sur ces dépôts jusqu'à la Date d'Evaluation;

2) tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres, dont le prix n'a pas encore été encaissé);

3) tous les titres, parts, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

4) tous les dividendes et les distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où la Société peut en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus mais pas encore payés et tous les intérêts générés jusqu'à la Date d'Evaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le prix de ces titres;

6) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, les effets et billets à ordre payables à vue et les comptes à recevoir, les dépenses payées d'avance, les dividendes et les intérêts déclarés ou échus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être obtenue. Dans ce cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2. La valeur de tout avoir financier admis à la cote officielle ou négocié sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur dans un Autre Etat ou tout Autre Marché Réglementé (tel que ces termes sont définis dans les documents de vente de la Société) sera basée sur le dernier prix connu à Luxembourg à la Date d'Evaluation et, si cet avoir financier est

négocié sur plusieurs de ces bourses de valeur ou marchés, il sera basé sur le dernier prix connu du Marché Réglementé, bourses de valeur dans un Autre Etat ou Autre Marché Réglementé qui est considéré comme le marché principal pour un tel avoir. Si le dernier prix connu n'est pas représentatif, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi;

3. les avoirs financiers non admis ou négociés sur tout Marché Réglementé, toute bourse de valeur d'un Autre Etat ou sur tout Autre Marché Réglementé seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation estimée par le Conseil d'Administration d'une manière conservatoire et de bonne foi;

4. la valeur de liquidation des contrats à terme fixe ("futures" ou "forward") ou d'options qui ne sont pas négociés à la cote officielle sur des Marchés Réglementés, des bourses de valeur d'Autres Etats ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera déterminée sur base de la valeur nette des contrats précités évalués conformément à la politique d'évaluation adoptée par le Conseil d'Administration et basée sur les principes correspondants se rapportant à la nature des contrats;

5. la valeur de liquidation des contrats à terme fixe ("futures" ou "forward") ou des options négociés à la cote officielle sur des Marchés Réglementés, des bourses de valeur dans d'Autres Etats ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera déterminée sur base du dernier prix de liquidation disponible sur les Marchés Réglementés, bourses de valeur d'Autres Etats ou Autres Marchés Réglementés sur lequel ces contrats spécifiques sont négociés par la Société, et en supposant qu'un contrat spécifique ne pourrait être liquidé à la Date d'Evaluation correspondante, la base appliquée pour déterminer la valeur de liquidation du contrat précité sera la valeur considérée par le Conseil d'Administration comme juste et raisonnable par le Conseil d'Administration;

6. les indices ou instruments financiers relatifs aux swaps seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou l'instrument financier applicable. L'évaluation de l'indice ou de l'instrument financier se rapportant au contrat de swap sera basé sur la valeur de marché de cette opération de swap, qui est subordonnée à des paramètres tels que le niveau de l'indice, les taux d'intérêt, les rendements de dividendes et l'indice de volatilité estimé;

7. les titres libellés dans une devise autre que dans celle du Compartiment correspondant seront convertis au taux de change de la devise concernée; et

8. les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la valeur réelle du marché de tels avoirs, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts ou actions d'OPC de type fermé seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible.

La valeur des avoirs de la Société est déterminée sur base de l'information reçue des diverses sources de prix (y compris des administrateurs de fonds, des courtiers et ABN AMRO BANK N.V. (Succursale de Londres) en tant qu'agent d'évaluation pour les contrats de swap) et des évaluations du Conseil d'Administration, effectuées avec prudence et de bonne foi. En l'absence d'erreur manifeste, le Conseil d'Administration ne sera pas responsable de la vérification de l'exactitude de l'information fournie par ces sources de prix.

Dans des circonstances où, pour n'importe quelle raison, la valeur de tout avoir de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé ainsi que dans les circonstances où une ou plusieurs sources omettent de fournir des évaluations à la Société, le Conseil d'Administration est autorisé à ne pas procéder à l'évaluation des avoirs de la Société, rendant le calcul des prix de souscription et de rachat impossible. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux procédures établies dans la section intitulée "Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission, du rachat et de la conversion des actions".

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, les effets et autres créances des fournisseurs;
- 2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore distribués);
- 3) toutes les réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, en particulier celles établies afin de compenser toute perte potentielle sur certains investissements par la Société; et
- 4) tous les autres engagements entrepris par la Société, à l'exception de ceux représentés par les propres ressources de la Société. En évaluant le montant des autres engagements, toutes les dépenses encourues par la Société seront prises en compte et comprennent:
 - a) les coûts payés d'avance (y compris les coûts de rédaction et d'impression des prospectus complet et simplifié, les honoraires notariés, les droits d'enregistrement auprès des autorités administratives et de la bourse et tout autre coût relatif à la constitution et au lancement de la Société et à l'enregistrement de la Société dans d'autres pays), et les frais relatifs aux amendements subséquents des statuts;
 - b) les honoraires et/ou frais du (des) Gestionnaire(s) et Conseiller(s) en Investissement, de la Banque Dépositaire, y compris les correspondants (système bancaire ou de clearing de la Banque Dépositaire à qui la garde des avoirs de la Société a été confiée), les agents domiciliataires et tous les autres agents de la Société ainsi que les agent(s) commerciaux dans le cadre des modalités de tout contrat avec la Société;
 - c) les frais légaux et les frais annuels de révision des comptes encourus par la Société;
 - d) les coûts de publicité et de distribution;

e) les coûts d'impression, de traduction (si nécessaire), de publication et de distribution du rapport semestriel et des comptes, les comptes annuels certifiés et le rapport et tous les frais encourus conformément aux Prospectus complet et simplifié et aux publications dans la presse financière;

f) les coûts encourus lors des assemblées des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration;

g) les commissions de présence (le cas échéant) pour les administrateurs de la Société (les "Administrateurs") et le remboursement aux Administrateurs des frais raisonnables de voyage, d'hôtel et autres débours inhérents à leur présence aux réunions du Conseil d'Administration ou de la commission d'administration, ou aux assemblées générales des actionnaires de la Société;

h) les charges et frais encourus en relation avec l'enregistrement (et le maintien de l'enregistrement) de la Société (et/ou de chaque Compartiment, respectivement les classes d'actions) auprès des autorités publiques ou les bourses des valeurs afin d'autoriser la vente ou la commercialisation du produit quelle que soit la juridiction;

i) toutes les taxes et les impôts levés par les autorités publiques et les bourses des valeurs;

j) toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les droits de licence dus pour l'utilisation des indices des titres et les frais bancaires et de courtage encourus suite à l'achat ou à la vente d'avoirs ou pour toute autre raison;

k) toutes autres dépenses administratives.

Afin d'évaluer la portée de ces engagements, la Société tiendra la comptabilité prorata temporis des frais administratifs ou autres frais qui ont un caractère régulier ou périodique.

III. Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une classe d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions, au prorata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du Conseil d'Administration, le droit respectif de chaque Compartiment correspondra au prorata de la portion résultant de la contribution de ce Compartiment par rapport au compte ou à la masse concernée; (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte du Compartiment concerné, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société.

A la suite du paiement des distributions faites aux détenteurs d'actions au sein de tout Compartiment, respectivement classe d'actions, la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment, respectivement classe d'actions, sera réduite du montant de ces distributions.

IV. Le Conseil d'Administration établira un Compartiment eu égard à chaque classe d'actions et peut établir un Compartiment eu égard à deux classes d'actions ou plus, de la manière suivante: a) si au moins deux classes d'actions dépendent d'un Compartiment, les avoirs attribuables à de telles classes devront être investis ensemble eu égard à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, des classes d'actions pourront être définies, en temps opportun, par le conseil d'administration afin de correspondre à (i) une politique de distribution spécifique, autorisant ou non les distributions et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente et de rachat et/ou (iii) une structure spécifique de commissions de gestion ou de conseil, et/ou (iv) une affectation spécifique des commissions de distribution, de services aux actionnaires et autres commissions, et/ou (v) la devise ou l'unité monétaire dans laquelle la classe peut être cotée et basée sur le taux d'échange entre une telle devise ou unité monétaire et la devise de référence du Compartiment concerné, et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger, dans la devise de référence du Compartiment concerné, les avoirs et les recettes cotés dans la devise de la classe d'actions concernée contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation, et/ou (vii) tout autres cas tels que déterminés par le Conseil d'Administration de temps en temps, conformément à la loi applicable;

b) les produits de l'émission de chaque action d'une classe doivent être appliqués, dans les livres de la Société, à la classe ou aux classes d'actions émise(s) dans le cadre d'un tel Compartiment et, le cas échéant, le montant concerné devra accroître la proportion des avoirs nets d'un tel Compartiment attribuable à la classe d'actions devant être émise;

c) l'actif et le passif, les recettes et les dépenses attribuables à un Compartiment sont applicables à la ou aux classe(s) d'actions émise(s) dans le cadre d'un tel Compartiment, soumis aux dispositions ci-dessus au point a);

d) si un avoir provient d'un autre avoir, un tel avoir est appliqué, dans les livres de la Société, à la même classe ou aux mêmes classes d'actions que l'avoir duquel il provient et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution en valeur est appliquée à la classe ou aux classe(s) d'actions concernée(s).

V. Chacune des actions de la Société en cours de rachat doit être considérée comme une action émise et existant jusqu'à la fin au Jour d'Evaluation appliqué au rachat de cette action et son prix doit être considéré comme un engagement de la Société à partir de la clôture à cette date et jusqu'à ce que le prix ait été payé.

Chaque action à émettre par la Société conformément aux bulletins de souscription reçus devra être considérée comme émise à partir de la fin du Jour d'Evaluation et son prix d'émission devra être considéré comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par la Société.

Art. 10. Emission, Rachat et conversion des actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à n'importe quel moment, des actions additionnelles qui seront entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, tel que déterminé conformément à l'article 9 des présents statuts, plus les frais de souscription éventuels déterminés par les documents de vente.

Le prix ainsi déterminé sera payable endéans les trois jours bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire est déterminée.

Sous peine de nullité, toutes les souscriptions aux nouvelles actions doivent être entièrement libérées et les actions émises ont les mêmes droits que ceux des actions existantes à la date de l'émission.

Le Conseil d'Administration peut émettre des actions entièrement libérées à tout moment contre des espèces ou, suite à la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société et sous réserve des conditions de la loi et conformément à la politique d'investissement et aux restrictions mentionnées dans les documents de ventes des actions de la Société, contre une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, réduire ou refuser d'accepter tout bulletin de souscription pour les actions et peut, périodiquement, déterminer des montants minimum de détention ou de souscription d'actions de toute classe d'actions ou de tout Compartiment à un nombre ou une valeur lui semblant adéquats. Lors de l'émission de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription ne sera donné aux actionnaires existants.

Tout actionnaire est en droit de faire une demande à la Société pour le rachat de tout ou partie de ses actions. Le prix de rachat doit normalement être payé endéans les trois jours ouvrables bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire des avoirs est fixée et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions tel que déterminé conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, diminué d'une commission de rachat éventuelle comme fixée dans les documents de vente de la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire au Siège Social de la Société à Luxembourg ou à une autre société dûment autorisée par la Société pour le rachat des actions.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'action ou un Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider que cette demande doit être traitée comme une demande de rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou de cette classe d'actions.

En outre, si lors d'un Jour d'Évaluation déterminé, les demandes de rachat et les demandes de conversion au sens du présent article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou un Compartiment déterminé, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion sera reportée pour une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard au meilleur intérêt de la Société. Ces demandes de rachat ou de conversion, lors du prochain Jour d'Évaluation suivant cette période, seront traitées prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Sous réserve de toute loi applicable et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est réclamée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

A moins qu'il en soit décidé autrement dans les documents de ventes des actions de la Société par le Conseil d'Administration pour certains Compartiments ou classes d'actions, tout actionnaire a le droit de demander la conversion des actions qu'il détient dans une classe au sein d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou dans des actions d'une autre classe existante de ce Compartiment ou d'un autre. Les actions d'une classe seront converties en actions d'une autre classe sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des différentes classes, calculées de la manière stipulée dans l'article 9 des présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut établir les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence de conversions, il peut assujettir les conversions au paiement des coûts raisonnables dont les montants seront déterminés par celui-ci.

Les bulletins de souscription des actions et les demandes de rachat ou de conversion doivent être reçus au Siège Social de la Société ou aux bureaux des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer le devoir d'accepter les bulletins de souscription pour les actions et les demandes de rachat ou de conversion, et de délivrer et recevoir les paiements conformément à ces transactions, à toute personne dûment autorisée.

Art. 11. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire de la (des) classe(s) d'actions émises dans un ou plusieurs Compartiments de la Société ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions sous les conditions suivantes:

(a) pendant toute période pendant laquelle un Marché Réglementé, une bourse de valeurs dans un Autre Etat ou un Autre Marché Réglementé qui constituent le marché ou la bourse de valeurs à laquelle une proportion substantielle des investissements attribuables à la classe ou aux classes d'actions émises dans le Compartiment concerné est cotée sont fermés, excepté en cas de jour de clôture habituel ou à des périodes pendant lesquelles les négociations sont assujetties à des restrictions majeures ou suspendues. En particulier, l'évaluation de tout contrat de swap peut, tel que plus amplement décrit dans la documentation relative au contrat de swap, être suspendue;

(b) si la situation politique, économique, militaire, monétaire ou sociale ou tout acte de force majeure, étranger à la responsabilité ou hors du contrôle de la Société, fait qu'il est impossible de disposer de ses avoirs par un moyen raisonnable et normal sans causer de sérieux préjudices aux intérêts des actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication normaux utilisés pour l'évaluation de tout investissement attribuable à la classe ou aux classes d'actions émises dans le Compartiment, ou si, pour tout motif, la valeur de tout avoir attribuable à la classe ou aux classes d'actions émises dans ce Compartiment ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément qu'il le faut,

(d) si des restrictions de change ou de flux de capitaux empêchent la conduite des opérations au nom de la classe ou des classes d'actions émises dans le Compartiment concerné ou si les opérations d'achat ou de vente des avoirs de ce Compartiment ne peuvent être effectuées à des taux normaux de change;

(e) lorsque le Conseil d'Administration prend une résolution sous réserve du maintien du principe de l'égalité de traitement des actionnaires et conformément aux lois applicables et aux règlements, (i) dès qu'une assemblée d'actionnaires est convoquée au cours de laquelle la liquidation/dissolution de la Société, d'un Compartiment ou d'une ou plusieurs classes d'actions émises dans un Compartiment sera considérée; ou, (ii) au cas où les Administrateurs ont le pouvoir de prendre une résolution, dès qu'ils décident de la liquidation / dissolution de la Société, d'un Compartiment ou d'une ou plusieurs classes d'actions émises dans ce Compartiment;

(f) dans des circonstances exceptionnelles qui peuvent défavorablement affecter les intérêts des actionnaires ou dans le cas d'un nombre important de demandes de rachat des actions, le Conseil d'Administration se réserve le droit de s'abstenir de fixer la valeur d'une action jusqu'à ce que les valeurs mobilières ou autres avoirs concernés en question aient été vendues au nom du Compartiment concerné et le plus tôt possible;

Toute suspension de la sorte sera notifiée aux investisseurs ou actionnaires concernés, i.e. ceux qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion des actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu. Le cas échéant, la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera publiée par la Société.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues seront exécutées le premier Jour d'Évaluation dès la fin de la suspension.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues peuvent être retirées au moyen d'un avis écrit, pourvu que la Société reçoive cet avis avant la fin de la suspension.

Au cas où le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu pour une période excédant 1 semaine, tous les actionnaires de la classe ou des classes d'actions concernée(s) du Compartiment concerné seront avertis personnellement.

Chapitre 4.- Assemblées Générales

Art. 12. Général. Toute assemblée d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires de la Société, quelle que soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. Assemblées générales annuelles. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au Siège Social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 18 avril de chaque année à 16.00 heures. Si cette date n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration déclare à sa discrétion que des circonstances exceptionnelles l'exigent. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 14. Organisation des assemblées. Les quorums et délais exigés par la loi luxembourgeoise régissent la convocation des assemblées et la conduite des assemblées des actionnaires sauf indication contraire dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le Compartiment ou la classe d'actions auquel elle appartient et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire. Chaque actionnaire peut participer aux assemblées des actionnaires en nommant par écrit, via un câble, télégramme, télex ou télécopieur, son ou sa mandataire.

Dans la mesure requise par la loi ou par les présents statuts, les décisions des assemblées générales des actionnaires dûment constituées seront prises à la simple majorité des voix des actionnaires présents et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale d'un Compartiment spécifique seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Ils pourront également être convoqués sur demande des actionnaires détenant au moins dix (10) pour cent du capital social.

Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives par courrier à son adresse portée au registre des actionnaires. L'émission d'un tel avis aux propriétaires d'actions nominatives n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf si l'assemblée est convoquée à la demande écrite des actionnaires auquel cas le Conseil d'Administration pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

Dans la mesure requise par la loi, l'avis devra également être publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (Journal Officiel), dans un journal luxembourgeois et dans tout autre journal que le Conseil d'Administration déterminera.

Si toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme étant régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis d'assemblée.

Art. 16. Assemblées générales dans un Compartiment ou une classe d'actions. Les actionnaires de la classe ou des classes émises dans le cadre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider sur toutes matières ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider sur des matières ayant trait exclusivement à cette classe.

Les dispositions de l'Article 14 paragraphe 6 et de l'article 15 ci-dessus sont applicables à de telles assemblées générales.

Chapitre 5.- Administration et gestion de la Société

Art. 17. Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Art. 18. Durée de la fonction des Administrateurs, renouvellement du Conseil. Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période maximale de six ans, néanmoins un Administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif et/ou remplacé sur décision des actionnaires.

En cas de vacance d'un Administrateur à cause d'un décès, d'une démission ou autre, les Administrateurs restants se réunissent et élisent, à la majorité, un Administrateur afin de remplir temporairement cette fonction jusqu'à la prochaine réunion des actionnaires.

Art. 19. Bureau du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et pourra élire, parmi ses membres, un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des actionnaires.

Art. 20. Assemblées et résolutions du Conseil. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Tous les Conseils d'Administration auront lieu en dehors du Royaume-Uni. Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera, à la majorité, un autre Administrateur, et lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, s'il n'y a pas d'Administrateur présent, toute autre personne, afin d'assumer la présidence de ces assemblées des actionnaires et réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir dont un directeur général, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Le Conseil d'Administration peut révoquer pareilles nominations à tout moment. Les directeurs et les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateur ou actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts, les directeurs et fondés de pouvoir nommés auront les pouvoirs et tâches que le Conseil d'Administration leur attribuera.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera envoyé à tous les Administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de cette réunion peut être omis avec le consentement de chaque Administrateur d'être envoyé par écrit, ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en dé signant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut agir en tant que mandataire titulaire pour plusieurs Administrateurs.

Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra dé libérer et agir valablement à condition qu'au moins la moitié des Administrateurs soit présente ou représentée à la réunion, à moins que les Administrateurs ne soient résidents du Royaume-Uni, ils

n'auront le droit d'agir pour aucune raison. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par de tels moyens équivaudra à une présence en personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront tout aussi valables et applicables que celles prises pendant une réunion régulièrement convoquée et tenue, pour autant qu'aucune résolution signée par un Administrateur lorsqu'il ou elle est présente au Royaume-Uni ne soit valable. Ces signatures peuvent être apposées sur un simple document ou plusieurs copies d'une même résolution et attestées par des lettres, des câbles, des télégrammes, télex, télécopieurs ou autres moyens similaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs appartenant à la gestion quotidienne et à l'exécution des opérations afin d'atteindre l'objectif de la Société et de poursuivre l'objectif général de sa gestion, à des individus ou des sociétés qui ne doivent pas obligatoirement être Administrateur.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil, ou, en son absence, par le président de la réunion.

Des copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être utilisés pour des objectifs légaux ou autres seront signés par le président ou par deux Administrateurs, ou par toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Les engagements de la Société envers les parties. La Société sera engagée par les signatures de deux Administrateurs ou par celle d'un directeur ou d'un fondé de pouvoir désigné à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui le Conseil d'Administration a spécialement délégué des pouvoirs. Sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à l'un de ses membres.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, sur base du principe de la répartition des risques a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et les stratégies d'investissement à appliquer en ce qui concerne chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux classes d'actions spécifiques au sein de Compartiments donnés, et (iii) l'orientation de la gestion des affaires de la Société, dans le cadre des restrictions qui seront mises en œuvre par le Conseil d'Administration conformément aux lois applicables et aux règlements.

Conformément aux exigences de la Loi de 2002, en particulier au regard du type des marchés sur lesquels les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire;
- (ii) en parts ou actions d'autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'institutions de crédit, qui sont remboursables sur demande ou ont le droit d'être retirés et qui viennent à échéance au bout de 12 mois maximum;
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique d'investissement de la Société peut reproduire la composition d'un indice de stock ou obligations reconnus par l'autorité de surveillance du Luxembourg.

La société peut, en particulier, acheter les avoirs mentionnés ci-dessus sur tout Marché Réglementé, toute bourse de valeurs ou tout Autre Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, étant ou non membre de l'UE, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société peut également investir en valeurs mobilières récemment émises pourvu que les conditions d'émission prévoient que cette demande soit effectuée pour l'admission à une cote officielle sur un Marché Réglementé ou Autre Marché Réglementé et que cette admission soit assurée dans l'année suivant l'émission;

Conformément au principe de répartition des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses autorités locales, par tout autre Etat Membre de l'UE, par ses autorités locales, par tout autre Etat Membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques ("OCDE") ou par un organisme public international dont un ou plusieurs Etat(s) Membre(s) de l'UE sont membre(s), pourvu que dans le cas où la Société décide de faire usage de cette disposition, elle détiendra, au nom de ce Compartiment, des titres d'au moins six émissions différentes et des titres de toute émission ne pouvant pas s'élever à plus de 30% des avoirs nets attribuables à ce Compartiment;

Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou de tout Compartiment seront cogérés sur une base distincte avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés entre eux sur une base distincte ou groupée.

Les investissements dans chaque Compartiment de la Société peuvent être effectués soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales contrôlées à cent pour cent, comme le Conseil d'Administration peut en décider en temps opportun et tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société. La référence dans les présents

statuts aux "investissements" et "avoirs" signifieront, le cas échéant, soit des investissements effectués et des avoirs bénéficiaires détenus directement ou des investissements effectués et des avoirs bénéficiaires détenus indirectement par l'intermédiaire de la filiale précitée.

La Société est autorisée (i) à employer les techniques et les instruments relatifs aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion de portefeuille efficace et (ii) à employer des techniques et instruments destinés à protéger les risques de change dans le cadre de la gestion de ses avoirs et engagements.

Art. 24. Intérêts. Aucun contrat ni aucune opération que la Société peut négocier avec d'autres sociétés ou firmes ne peuvent être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, directeurs et fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt de quelque nature que ce soit dans une autre société ou firme, ou par le fait qu'il puisse être Administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé dans une autre société ou firme. L'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé dans une société ou firme avec laquelle la Société négocie des contrats, ou avec laquelle elle a d'autres relations d'affaires, ne sera pas privé, pour ces motifs, de son droit de délibérer, voter et agir pour des affaires relatives à ce contrat ou à cette négociation.

Si un Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans toute affaire de la Société, cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société informera le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et celui-ci ne délibérera ou ne prendra pas part au vote à ce sujet. Ce sujet et l'intérêt personnel de cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir seront rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

Comme il est utilisé dans la phrase précédente, le terme "intérêt personnel" ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts, situations ou opérations qui peuvent exister sous quelque forme que ce soit avec les sociétés ou les entités que le Conseil d'Administration déterminera périodiquement à sa discrétion.

Les paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux contrats ou transactions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Art. 25. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aurait été partie en tant qu'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir dans toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour faute grave ou pour mauvaise gestion. En cas de règlement à l'amiable, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'Administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 26. Les honoraires du Conseil. L'assemblée générale des actionnaires peut accorder aux Administrateurs, en tant que rémunération pour leurs activités, une somme annuelle fixe, sous forme de commissions aux Administrateurs, qui seront inscrites dans les frais généraux de la Société et distribuées parmi les Administrateurs, à sa discrétion.

De plus, les Administrateurs peuvent être payés pour des frais encourus au nom de la Société dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme raisonnables.

Les honoraires du président ou secrétaire du Conseil d'Administration, ceux des directeurs généraux et fondés de pouvoir seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Art. 27. Gestionnaire(s) et Conseiller(s) en Investissement et Banque Dépositaire. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs pour exécuter les actes servant la politique et l'objet social d'une ou plusieurs personnes physiques ou personnes morales, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société négociera une convention de gestion et une convention de conseil avec un ou plusieurs gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement (le(s) "Gestionnaire(s) et Conseiller(s) en Investissement"), tel que décrit plus loin dans les documents de vente des actions de la Société, qui fournira à la Société les informations et les conseils relatifs à la politique d'investissement conformément à l'Article 22 des présents statuts et peut, quotidiennement et sous réserve du contrôle global du Conseil d'Administration, avoir le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des titres et autres avoirs de la Société conformément aux conditions d'un accord écrit.

Le Conseil peut également conférer des pouvoirs spéciaux de fondé de pouvoir par procuration notariée ou personnelle.

La Société négociera une convention de banque dépositaire avec une banque autorisée à exécuter les activités bancaires sous la loi luxembourgeoise ("la Banque Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières et autres avoirs seront détenus par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire.

Si la Banque Dépositaire souhaite se retirer, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires pour désigner une autre banque qui agira en tant que Banque Dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque pour la fonction de Banque Dépositaire à la place de la Banque Dépositaire qui donne sa démission. Les Administrateurs ne révoqueront pas la Banque Dépositaire avant qu'une autre Banque Dépositaire ait été nommée conformément à ces statuts pour agir à sa place.

Chapitre 6.- Réviseur d'entreprises agréé indépendant

Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé indépendant. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris en particulier sa comptabilité, seront revues par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés indépendants qui satisferont aux exigences de la loi luxembourgeoise relative à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants en fonction peuvent être remplacés à n'importe quel moment par les actionnaires avec ou sans motif.

Chapitre 7.- Rapports annuels

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 30. Allocation des résultats. Chaque année l'assemblée générale des porteurs d'actions de la classe ou des classes émises dans le cadre d'un Compartiment prendra une décision quant aux propositions faites par le Conseil d'Administration en matière de distribution. Cette allocation peut inclure la création ou le maintien des fonds de réserve et des provisions, et la détermination du solde à reporter.

Le vote du paiement d'un dividende (s'il y a lieu) d'une classe d'actions particulière dans le cadre d'un Compartiment exige un vote à la majorité de la part de l'assemblée des actionnaires de la classe ou des classes d'actions du Compartiment concerné.

Aucune distribution ne peut être effectuée, si suite à la déclaration de cette distribution, le capital de la Société est inférieur au capital imposé par la loi.

Les dividendes intérimaires peuvent, sous réserve de plus amples conditions prévues par la loi, être payés sur les actions de toute classe ou de toutes classes émises dans le cadre d'un Compartiment sujet à des distributions sur décision du Conseil d'Administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en euro ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration et peuvent être payés aux dates et lieux déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut prendre une décision définitive à propos du taux de change applicable pour traduire les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement.

Les dividendes qui n'ont pas été collectés dans les cinq ans suivant la date de leur paiement seront annulés pour leurs bénéficiaires et retourneront à la ou aux classe(s) d'actions concernée(s) dans le Compartiment concerné.

Chapitre 8.- Clôture, Liquidation

Art. 31. Liquidation.

- Liquidation de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée et la liquidation sera normalement déterminée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Cette assemblée sera convoquée sans quorum.

- Si les avoirs nets de la Société tombent en dessous des deux tiers du capital minimum exigé par la loi (EUR 1.250.000,-), la décision sera prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée; et

- Si les avoirs nets de la Société tombent en dessous du quart du capital minimum exigé par la loi, la décision sera prise par les actionnaires détenant un quart des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 2002 qui stipulent les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de participer aux distributions résultant de la liquidation et, dans ce contexte, elle prévoit que tous les montants qu'il n'a pas été possible de distribuer aux actionnaires à la clôture de la liquidation sont à déposer à la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les montants non réclamés pendant la période prescrite sont susceptibles d'être perdus conformément aux dispositions de la Loi luxembourgeoise. Les revenus nets résultant de la liquidation de chacun des Compartiments seront distribués aux actionnaires de la classe ou des classes d'actions concernée(s) émise(s) dans le Compartiment concerné en proportion de leur détention de titres respective.

Les décisions d'un tribunal ordonnant la dissolution et la liquidation de la Société seront publiées au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont au moins un journal luxembourgeois. Ces avis seront publiés à la demande du liquidateur.

- Liquidation des Compartiments et/ou de classes d'actions

(i) Au cas où, pour une raison ou une autre, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou une classe d'actions a diminué à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour un tel Compartiment

ou une telle classe d'actions pour opérer d'une manière économiquement efficace, ou si un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment ou à la classe d'actions concernée avait des conséquences matérielles néfastes sur les investissements de ce Compartiment ou de cette classe d'actions, ou afin de procéder à une rationalisation économique, ou si le contrat de swap conclu avec ABN AMRO Bank N.V. (London Branch) pour le Compartiment concerné est résilié avant son terme prévu, le Conseil d'Administration peut décider de fermer un ou plusieurs Compartiment(s) ou classe(s) d'actions dans le meilleur intérêt des actionnaires et procéder au rachat forcé de toutes les actions émises dans ce(s) Compartiment(s), respectivement classe(s) d'actions, à un prix tel que mentionné ci-dessous, calculé le Jour d'Evaluation au cours duquel une telle décision prendra effet. La Société transmettra un avis écrit aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il en soit décidé autrement dans l'intérêt, ou pour garantir le traitement égal des actionnaires, les actionnaires du (des) Compartiment(s), respectivement classe(s) d'actions, concerné(s), peuvent poursuivre la demande de rachat ou de conversion de leurs actions sans frais (mais en tenant compte la réalisation actuelle des prix des investissements et la réalisation des dépenses) avant la date effective pour le rachat forcé.

En dépit des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration dans le cadre du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises dans un Compartiment peut, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la classe ou des classes d'actions concernée(s) émises dans un tel Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (mais en prenant en considération la réalisation réelle des prix des investissements et la réalisation réelle des dépenses) calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera exigé pour une telle assemblée générale des actionnaires, qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

(ii) dispositions générales

La fermeture anticipée d'un Compartiment ou d'une classe d'actions a un effet sur le prix par action.

En cas de clôture anticipée d'un des Compartiments, respectivement une classe ou des classes d'actions, ou de la Société, les actions concernées seront rachetées au taux de la valeur nette d'inventaire qui inclut l'évaluation du marché des avoirs du portefeuille du Compartiment, respectivement classe d'actions, et l'évaluation du marché du swap, en tenant compte, si approprié, des frais et pénalités dus à la résolution du swap ainsi que des autres frais de liquidation. Ces frais de résolution et frais de liquidation réduiront le montant repayé par action à un niveau inférieur à celui qui aurait été atteint si le swap n'avait pas été clôturé de manière anticipée.

- Fusions

Dans les mêmes circonstances et conditions prévues ci-dessus pour les Compartiments, le Conseil d'Administration ou, respectivement, les actionnaires des Compartiments concernés peuvent décider de clôturer tout Compartiment par le biais d'une fusion avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPC soumis aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2002 ou avec un autre compartiment au sein d'un tel OPC afin de créer un nouveau Compartiment.

Les actionnaires seront informés de cette décision de la même manière que pour une liquidation et, de plus, la lettre contiendra les informations concernant le nouveau Compartiment. Si la décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration, le courrier sera distribué/publié au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, avant que l'opération impliquant une participation dans le nouveau compartiment ne prenne effet.

Art. 32. Frais supportés par la Société. La Société prendra à sa charge les frais de lancement, y compris les coûts de compilation et d'impression des prospectus, les honoraires du notaire, les frais d'enregistrement des demandes auprès des autorités administratives et de la bourse et tous autres frais relevant de la constitution et du lancement de la Société. Les frais de lancement peuvent être amortis sur une période n'excédant pas les cinq premiers exercices financiers.

Art. 33. Modifications des statuts. Ces statuts peuvent être modifiés comme et quand une assemblée générale des actionnaires le décidera conformément aux conditions de vote et de quorum imposées par la loi luxembourgeoise.

Art. 34. Dispositions Générales. Pour tous les sujets qui ne sont pas régis par ces statuts, les parties se référeront aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux Lois modificatives ainsi qu'à la Loi de 2002.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

ABN AMRO Bank N.V. ci-dessus désignée, a souscrit à mille (1.000) Actions sans valeur nominale émises au prix de trente et un euros (31,- EUR) chacune et libérées entièrement en numéraire,

Et qu'en conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et se termine le 31 Décembre 2009.

Assemblée Générale des actionnaires

La personne ci-dessus désignée, représentant l'entière du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2010:

1) Monsieur Daniel Barker, Président du Conseil d'Administration, né le 28 août 1969 à Londres, Royaume-Uni, Directeur exécutif, ABN AMRO Bank N.V., London branch, résidant professionnellement à 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (Royaume-Uni);

2) Monsieur Bert Korevaar, né le 21 juin 1966 à Giessenburg, Pays-Bas, Head of Retail and Public Distribution, ABN AMRO Bank N.V., London branch, résidant professionnellement à 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA (Royaume-Uni);

3) Monsieur Koenraad Van der Borght, né le 14 juillet 1963 à Roeselare, Belgique, Head of Fund Management, ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., résidant professionnellement à 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

4) Madame Francine Keiser, née le 20 décembre 1964 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avocat au cabinet Linklaters LLP, résidant professionnellement à 35, avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

La société suivante été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2010:

- "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477).

Troisième résolution

Le siège social est fixé à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dépenses

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ six mille euros (6.000,- EUR).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, la version anglaise faisant foi en cas de divergence entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Niffle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2008, LAC/2008/30516. — Reçu mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008092768/220/1467.

(080109431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Fidemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.886.

FDM Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3936 Mondercange, 4, op Feileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 139.889.

—
PROJET DE FUSION

Entre

1. FIDEMON S.à.r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à 4, op Feileschterkeppchen, L-3936

Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.886, ci-après la société absorbante, représentée par son gérant

Et

2. FDM Conseils s.à.r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à 4, op Feileschterkeppchen, L-3936 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139889, ci-après la société absorbée, représentée par son gérant

Considérant que:

- la société absorbante détient 100% des parts sociales de la société absorbée
- le gérant des sociétés FIDEMON S.à.r.l. et FDM Conseils s.à.r.l. propose de fusionner les sociétés et a arrêté un projet de fusion, projet dont la teneur est la suivante:

1. Description de la fusion. La société à responsabilité limitée FIDEMON S.à.r.l, entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 261 ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après désignée la Loi), avec la société à responsabilité limitée FDM Conseils s.à.r.l, par absorption de cette dernière.

2. Modalités de la fusion.

2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion (art. 261 (2) a) de la Loi)

(a) La société absorbante

La société absorbante est la société à responsabilité limitée FIDEMON S.à.r.l, établie et ayant son siège social à 4, op Feileschterkeppchen, L-3936 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.886, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après Mémorial C) n ° 58 du 20 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C n ° 70 du 29 janvier 2007 (ci-après dénommée la société absorbante),

dont l'objet social est le suivant:

"La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, financières et économiques ainsi que tous mandats de conseil, d'organisation technique, administrative ou commerciale.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations financières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit et faire des avances de fonds dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères",

et dont le capital social est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

(b) La société absorbée

La société absorbée est la société à responsabilité limitée FDM Conseils s.à.r.l, établie et ayant son siège social à 4, op Feileschterkeppchen, L-3936 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.889, constituée lors de l'approbation du projet de scission Fiduciaire FRH S.à.r.l. suivant acte reçu par Maître Camille MINES en date du 24 juin 2008, non encore publié au Mémorial (ci-après dénommée la société absorbée),

dont l'objet social est le suivant:

"La société a pour objet l'exécution de tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable et de conseil économique ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales",

et dont le capital social est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales sans valeur nominale, est intégralement libéré.

2.2 Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante (art. 261 (2) e) de la Loi)

Les parts sociales donnent droit de participer aux bénéfices à partir du 24 juin 2008.

2.3 Droits assurés par la société absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (art. 261(2) f) de la Loi)

Aucun associé n'a de droits spéciaux et il n'existe aucun autre titre dans aucune des sociétés.

2.4 Avantages particuliers attribués aux experts, aux membres des organes de gestion des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué à l'occasion de la fusion.

2.5 Date de prise d'effet de la fusion entre parties

Les parties ont retenu que la fusion juridique devrait produire ses effets pour le 24 juin 2008 et font publier le présent projet au Mémorial C.

3. Mentions complémentaires. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la société absorbante.

La fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

Les associés des sociétés qui fusionnent ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, pendant un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre parties, des documents indiqués à l'article 267 (1) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

La date de l'assemblée générale approuvant la fusion aura lieu au plus tôt un mois après la publication du projet de fusion.

Signé à Mondcrange, le 16 juillet 2008.
FIDEMON S.à.r.l. / FDM Conseils s.à.r.l.
Paul HUBERTY / Paul HUBERTY
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008099309/8812/81.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06712. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and eight, on the twenty first day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of Gagfah S.A. (the "Company"), a société anonyme - société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 7 March 2008 published in the Mémorial of 15 April 2008, Number 930.

The meeting is declared open with Mr Burckhard Drescher, director, residing in Oberhausen, Germany, in the chair, who appointed as secretary M^e Karl Pardaens, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers Mr Karim Bohn, vice president, residing in London, United Kingdom and Mr. Nicolai Kuss, vice-president, residing in Brechen, Germany.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the purpose of the meeting is to record the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- Decision to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of EUR 28,250,000 by the repurchase and cancellation of a maximum of 22,600,000 shares from existing shareholders by one or more tender offers as determined by the Board of Directors during a period ending 9 months after the date of the extraordinary general shareholders' meeting at a price to be determined by the Board of Directors provided that such price shall be no higher than fifty per cent above the highest stock price over the thirty trading days preceding the date of the opening of the tender offer and on such terms as the Board may determine; instruction and delegation of power to and authorisation of the Board of Directors to determine the conditions of the purchase of shares, to implement the share purchases, cancellation of shares and reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares repurchased and cancelled within the maximum decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the general shareholders' meeting.

(II) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(III) That the proxies of the represented shareholders, initialled by the bureau and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(IV) That the present meeting has been convened by convening notices sent by mail to all holders of record and published on 31 March 2008 and on 9 April 2008 in the Mémorial and the Luxemburger Wort as well as on 31 March 2008 in the Frankfurter Allgemeine Zeitung and the elektronische Bundesanzeiger.

(V) That out of 225,601,446 shares in issue in the Company, a total number of 169,842,830 shares are represented at the meeting so that more than 50% of the issued share capital is represented at the meeting and the meeting is duly quorated and constituted and able to validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved at the majorities set forth below as follows:

The Meeting decided to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of twenty eight million two hundred and fifty thousand euro (EUR 28,250,000) by the repurchase and cancellation of a maximum of twenty two million six hundred thousand (22,600,000) shares from existing shareholders by one or more tender offers as determined by the Board of Directors during a period ending 9 months after the date of the present extraordinary general shareholders' meeting at a price to be determined by the Board of Directors provided that such price shall be no higher than fifty per cent above the highest stock price over the thirty trading days preceding the date of the opening of the tender offer and on such terms as the Board may determine.

The Meeting resolved to instruct and delegate power to and to authorise the Board of Directors to determine the conditions of the purchase of shares, to implement the share purchases, cancellation of shares and reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares repurchased and cancelled within the maximum decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed.

The Meeting further resolved to instruct, delegate power to and authorise the Board of Directors generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the decisions of the present extraordinary general shareholders' meeting.

FOR: 169,842,222

AGAINST: 510

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 3,500 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation:

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendundacht, am einundzwanzigsten April.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar, wohnhaft in Luxemburg (Luxemburg),

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), statt, eine Aktiengesellschaft - Verbriefungsgesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 109.526, gegründet am 12. Juli 2005 gemäß Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaftssatzung wurde mehrere Male geändert, zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. März 2008, die im Mémorial vom 15. April 2008, Nummer 930 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Burkard Drescher, director, wohnhaft in Oberhausen, Deutschland, welcher M^e Karl Pardaens, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmte.

Die Versammlung wählte Herrn Karim Bohn, vice president, wohnhaft in London, Vereinigtes Königreich von England, und Herrn Nicolai Kuss, vice president, wohnhaft in Brechen, Deutschland, als Wahlprüfer.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Der Zweck der Versammlung ist die Niederschrift der Beschlüsse, die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Beschluss, das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Höchstbetrag von 28.250.000 € zu verringern durch Rückkauf und Annullierung einer Höchstzahl von 22.600.000 Aktien von vorhandenen Aktionären durch ein oder mehrere, vom Verwaltungsrat zu bestimmende, befristete Aktienkaufangebote während eines Zeitraumes, der 9 Monate nach dem Datum der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre endet, und zu einem vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Preis, unter der Bedingung dass dieser Preis nicht höher als 50% über dem höchsten Aktienkurs liegt, der über einen Zeitraum von 30 Börsentagen, die dem Datum der Eröffnung des Angebotes vorausgingen, erzielt wurde und unter den vom Verwaltungsrat bestimmten Bedingungen; Anweisung und Vollmachtserteilung sowie Ermächtigung des Verwaltungsrates, die Bedingungen des Aktienrückkaufs zu bestimmen, die Annullierung der Aktien sowie die Kapitalherabsetzung durchzuführen, die endgültige Summe der Kapitalherabsetzung und die Anzahl der zurückgekauften und annullierten Aktien im Rahmen dieser, von der Generalversammlung beschlossenen, Höchstzahl festzulegen, den Rückkaufpreis zu bezahlen, zu bewirken dass die Kapitalherabsetzung und die Annullierung der Aktien und die sich daraus ergebende Änderung der Gesellschaftssatzung durch notarielle Urkunde festgehalten werden, und im allgemeinen alle Schritte, Handlungen und Formalitäten vorzunehmen, die angemessen und hilfreich sind um diesen Beschluss der Generalversammlung durchzuführen.

(II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Registrierung eingereicht zu werden.

(III) Die vom Versammlungsbüro und dem Notar paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt um mit dieser zur gleichen Zeit zur Registrierung eingereicht zu werden.

(IV) Die vorliegende Versammlung ist durch Einberufungsbenachrichtigung einberufen worden, die mittels Brief an alle Eingetragenen geschickt worden ist und am 31 März 2008 und am 9. April 2008 im Mémorial und im Luxemburger Wort, sowie am 31. März 2008 in der Frankfurter Allgemeinen Zeitung und dem elektronischen Bundesanzeiger veröffentlicht wurde.

(V) Von den 225,601,446 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft, ist eine Gesamtzahl von 169.842.830 Aktien bei dieser Versammlung vertreten so dass mehr als 50% des ausgegebenen Stammkapitals bei dieser Versammlung vertreten sind und die Versammlung ordnungsgemäss einberufen und zusammengetreten ist und rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten kann.

Daraufhin hat die Generalversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen folgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung hat unter den Mehrheiten, wie sie unten dargelegt sind folgendes beschlossen:

Die Versammlung hat beschlossen, das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Höchstbetrag von achtundzwanzig Millionen zweihundertfünfzig tausend Euro (28.250.000 €) zu verringern durch Rückkauf und Annullierung einer Höchstzahl von zweiundzwanzig Millionen sechshundert tausend (22.600.000) Aktien von vorhandenen Aktionären durch ein oder mehrere, vom Verwaltungsrat zu bestimmende, befristete Aktienkaufangebote während eines Zeitraumes, der 9 Monate nach dem Datum der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre endet, und zu einem vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Preis, unter der Bedingung dass dieser Preis nicht höher als 50% über dem höchsten Aktienkurs liegt, der über einen Zeitraum von 30 Börsentagen, die dem Datum der Eröffnung des Angebotes vorausgingen, erzielt wurde und unter den vom Verwaltungsrat bestimmten Bedingungen.

Die Versammlung hat beschlossen, den Verwaltungsrat anzuweisen, ihm die Vollmacht zu erteilen und zu ermächtigen, die Bedingungen des Aktienrückkaufs zu bestimmen, die Annullierung der Aktien sowie die Kapitalherabsetzung durchzuführen, die endgültige Summe der Kapitalherabsetzung und die Anzahl der zurückgekauften und annullierten Aktien im Rahmen dieser, von der Generalversammlung beschlossenen, Höchstzahl festzulegen, den Rückkaufpreis zu bezahlen und zu bewirken dass die Kapitalherabsetzung und die Annullierung der Aktien und die sich daraus ergebende Änderung der Gesellschaftssatzung durch notarielle Urkunde festgehalten werden.

Die Versammlung beschloss ferner, den Verwaltungsrat im allgemeinen anzuweisen, ihm Vollmacht zu erteilen und ihn dazu zu ermächtigen, alle Schritte, Handlungen und Formalitäten vorzunehmen, die angemessen und hilfreich sind um diesen Beschluss der Generalversammlung durchzuführen.

DAFÜR: 169.842.222

DAGEGEN: 510

Nachdem kein weiterer Punkt auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr EUR 3.500,- Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag wie eingangs erwähnt.

Die Urkunde wurde den erschienenen Personen vorgelesen und die vorliegende Originalurkunde ist zusammen mit uns, dem Notar, unterzeichnet worden.

Gezeichnet: B. DRESCHER, K. PARDAENS, N. KUSS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17809. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098548/242/165.

(080116896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Permal Multi-Manager Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.970.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 8 juillet 2008

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Edmond DE LA HAYE JOUSSELIN
- Isaac SOUEDE
- Christoph GRUNINGER
- William WATERS
- Michel DELAUZUN
- Gary GLADSTEIN

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Administration Centrale

Signature

Référence de publication: 2008096579/1418/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.450.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 20 mai 2008 que:

- M. Tom FABER, administrateur de la société, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096580/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

MCT Berlin Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.385.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. März 2008

es werden als Mitglieder des Verwaltungsrats für die Dauer von sechs Jahren wiedergewählt d.h. bis nach der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2014 stattfindet:

- Herr Volker HEMPRICH, Diplombetriebswirt, geschäftsansässig, 2-4, Place du Molard, CH-1211 Genève
- Herr Frédéric KÖNIGSEGG, Lic.oec.HSG, geschäftsansässig, 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève
- Herr Fons MANGEN, Licencié en sciences économiques appliquées, Wohnhaft 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Herr Jean-Paul SCHAUL, Licencié en sciences économiques appliquées, Wohnhaft 14, Kiischtewee, L-5290 Neuhäusgen

Für die Richtigkeit

Jean-Paul Schaul

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008096570/7941/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12336. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

La Piémontaise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 24.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 avril que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

- 1) nommer aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Jean-Luc PUTZ, né le 21 février 1979 à ESCH/ALZETTE, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, Madame Sylvie SIBENALER, née le 2 février 1969, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096575/1635/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sistechemica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.422.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1.- BUTTE S.A., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered address on Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO BOX 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama;

2.- VACON PROPERTIES S.A., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered address on Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO BOX 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama.

The appearing parties are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

These appearing parties request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of SISTECHEMICA S.à r.l..

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) sharequotas of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by a board of managers composed by two categories of Managers, respectively called "Category A Managers" and "Category B Managers", who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

Subscription and payment

All the sharequotas have been subscribed as follows:

1.- BUTTE S.A., prenamed, six hundred and twenty-five sharequotas;	625
2.- VACON PROPERTIES S.A., prenamed, six hundred and twenty-five sharequotas;	625
Total: one thousand two hundred and fifty sharequotas;	1,250

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and twenty-five Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1.- The registered office is established in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
- 2.- The meeting appoints as:

Category A manager:

- Mr. Robert MATHIEU, born in Ludwigshafen am Rhein (Germany) on the 20th June 1958, having his professional address at 4A, Via dei Solari, CH-6900 Lugano (Switzerland);

Category B Managers:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on the 6th June 1975, having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), on the 23rd April 1976, having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3.- The corporation will be validly bound by the joint signature of one A Category Managers and one B Category Managers.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- BUTTE S.A., une société constituée sous les lois de Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO BOX 0832-0886 WTC, Panama, République du Panama;

2.- VACON PROPERTIES S.A., une société constituée sous les lois de Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO BOX 0832-0886 WTC, Panama, République du Panama.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SISTECHEMICA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants, respectivement appelé "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B", associés ou non, nommés et révocables atout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- BUTTE S.A., prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales;	625
2.- VACON PROPRIETIES S.A., prénommée, six cent vingt- cinq parts sociales;	625
Total: mille deux cent cinquante sociales;	1.250

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille six cent vingt-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Robert MATHIEU, né à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne) le 20 juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 4A, Via dei Solari, CH-6900 Lugano (Suisse);

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Patrick MOINET, né à Bastogne (Belgique) le 06 juin 1975, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 23 avril 1976, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2008. Relation GRE/2008/3031. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096545/231/249.

(080110796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.173.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 29 mai 2008, a décidé de nommer Christine VOLLERTSEN résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, Simon CRESSWELL, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, EC4A 2BB London, UK, et Michael FURTH, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, BC4A 2BB London, UK, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Alain STEICHEN résidant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 mai 2008, composé comme suit:

- Michael FURTH
- Simon CRESSWELL,
- John BOWMAN,
- Gerard MEIJSEN

- Christophe CAHUZAC, and
- Christine VOLLERTSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI WINDMILL HOLDING 1 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008096609/3521/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 29 mai 2008, a décidé de nommer Christine VOLLERTSEN résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, Simon CRESSWELL, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, EC4A 2BB London, UK, et Michael FURTH, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, EC4A 2BB London, UK, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Gerard MEIJSEN, résidant professionnellement à 1161, Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, et Steven Richard SHER, résidant professionnellement à 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londorf, UK, comme gérants, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 mai 2008, composé comme suit:

- Michael FURTH
- Simon CRESSWELL,
- John BOWMAN,
- Christophe CAHUZAC, and
- Christine VOLLERTSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDAM HOLDING S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008096607/3521/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.019.

EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:
 - a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01 octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;
2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:
 - b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;
3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

- Mr Daniel Peeters - Président

- Mr Michael O'Sullivan

- Mr Peter Davies

- Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096616/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GELF Großlehna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.018.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 1^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096618/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.015.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 1^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096619/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2008

- Les démissions des sociétés FIDIS S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S.à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

LYRANE INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008096611/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GS Treasure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.966.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 juin 2008, a décidé de nommer Christine VOLLERTSEN résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA, Simon CRESSWELL, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, EC4A 2BB London, UK, et Michael FURTH, résidant professionnellement à 33, Fleet Street, EC4A 2BB London, UK, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Katherine B. Enquist résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA, Andrew E. Wolff résidant professionnellement à Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong and Jen Hsueh Sung résidant professionnellement à Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong comme gérants, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 4 juin 2008, composé comme suit:

- Michael FURTH
- Simon CRESSWELL,
- John BOWMAN,
- Christophe CAHUZAC, and
- Christine VOLLERTSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GS TREASURE S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008096610/3521/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gavia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.022.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095552/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Redai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.878.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008096656/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04217. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Crux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.659.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096629/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Alderamin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.492.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096627/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sucota Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.675.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008096657/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04181. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Erakis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.501.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096622/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2008

- la démission des sociétés DMC SARL, EFFIGI SARL eT LOUV SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée;
- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

O. FINANCES S.A.

S. BAERT / C. SCHWICKERATH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008096615/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

S.A. Grand Garage Olivier ORIGER, Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzeburger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 112.780.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2008096662/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10539. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.359.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 juin 2008

Omissis

Première résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Mr Achille Severgnini, démissionnaire, Mr Xavier Mangiullo, employé privé, résident 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg

L'élection définitive de Monsieur Xavier Mangiullo aura lieu lors de la prochaine assemblée des actionnaires qui se tiendra le 14 juillet 2008.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2008096572/9125/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sibelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.186.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 25 juin 2008 à 14 heures au siège social de la société

7^{ème} résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Wolfgang BAERTZ, administrateur de sociétés, né le 19.06.1940 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant au 4 bei de 5 Buchen, L-8123 Bridel au poste d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008096720/9236/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10975. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Dometic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 30.07.08.

DOMETIC S.à r.l.

Victor Fautsch

Référence de publication: 2008096695/800093/14.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00527. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Dometic Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 94.593.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 30.07.08.

DOMETIC S.à r.l.

Victor Fautsch

Référence de publication: 2008096699/800093/14.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00529. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 13 mai 2008 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2008 pour un terme d'une année renouvelable:

- Madame Régine BERDON, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, bld Prince Henri;
- Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis;
- Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant professionnellement à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Etang 72, Patio Plaza.

L'assemblée a renommé au poste d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2008, pour un terme d'une année renouvelable, Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Etang 72, Patio Plaza.

2. L'assemblée a reconduit le mandat de révision confié à Deloitte & Touche S.A., établie à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, pour un terme de une année.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096721/1161/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Salon Beauty Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Differdange, 10, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 85.617.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096680/1662/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09019. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Astrofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.442.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

ASTROFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008096725/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03321. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sotoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.745.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

Sotoca S.A.

Signature

Référence de publication: 2008096727/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03325. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Au Vieux Tonneau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 66.345.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/7/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096665/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10270. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Mouwannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 69.810.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/7/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096664/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10263. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/7/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096666/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10272. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sogefilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.142.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096669/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10709. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Dialogiques, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.514.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/7/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096663/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10269. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.
